

ACCREDITATION DES ENTRAÎNEURS

PROCÉDURES

Un entraîneur-responsable doit s'assurer de l'accréditation des entraîneurs lors des compétitions.

Étant donné que Patinage Canada ne fournit plus de carte d'identification, exceptionnellement pour l'instant, voici les procédures d'accréditation des entraîneurs.

ENTRÉE PERMISE SANS FRAIS

- Votre nom est sur la liste des entraîneurs ET
 - Vous devrez présenter une carte d'identité avec photo, ex. : carte d'assurance maladie ou permis de conduire.

Si votre nom n'est pas sur la liste vous devrez présenter :

- Carte de membre 2015-2016 ET / OU si certaines dates sont échues OU que vous n'avez jamais reçu votre carte :
- Documents suivants :
 - Preuve que vous êtes membres en 2016-2017
 - Preuve de certification
 - Carte valide de premiers soins
 - Preuve que le BackCheck est à jour

ENTRÉE REFUSÉE

Pas sur la liste des entraîneurs en règle et non présentation des documents susmentionnés : accréditation refusée.

*** Les entraîneurs ne présentant aucune preuve de l'une des façons énumérées plus haut devront trouver une façon de le faire avant d'obtenir leur accréditation ou se faire remplacer auprès de leurs athlètes.

Marc-André Craig
Représentante des entraîneurs

Diane Choquet
Coordonnatrice aux entraîneurs

septembre 2016